

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL
- Procuration(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Madame Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO
- Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CD/2018/038 - 010 - Gestion Financière
Projet de budget supplémentaire et de décision budgétaire
modificative n° 1 (DM1) pour 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le projet de budget supplémentaire – DM1 pour l'exercice 2018 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans le projet présenté en annexe ;
- décide d'arrêter les tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Ces tarifs s'appliqueront dès le caractère exécutoire de la délibération ;
- décide d'attribuer au budget annexe du Service des Véhicules et des Bacs Rhénans une subvention d'un montant de 210 461 € ;
- décide d'attribuer au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses une subvention d'un montant maximum de 400 000 € ;
- décide de réviser, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2018 à hauteur de 12 920 121,11 € ;
- décide, pour le Foyer de l'enfance, une reprise pour provision pour risques à hauteur de 60 000 € pour la couverture de comptes épargne temps de certains agents et des contributions patronales relatives à la validation de services contractuels ;

- décide de fixer l'échéancier de remboursement des avances sans intérêt précédemment attribuées par le Département à Alsabail selon le tableau joint en annexe et d'autoriser le Président à signer l'accord entre le Département du Bas-Rhin et Alsabail portant sur la fixation de l'échéancier de remboursement des avances sans intérêt joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'arrêter les tarifs du futur parking commun au Vaisseau et aux Archives Départementales, encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Ces tarifs, soumis à un taux de TVA de 20%, s'appliqueront à compter de la date exécutoire de la présente délibération. L'encaissement de cette recette est soumise à TVA dans la mesure où il s'agit d'une voie privée ;
- décide de ne pas se prévaloir de la prescription acquisitive du titre n° 820-2010 d'un montant de 4 704,61 € ;
- décide de mettre en paiement le titre n°820-2010 d'un montant de 4 704,61€ ;
- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 5 303 € restant à verser à la Commune d'Altorf dans le cadre de la subvention attribuée au titre de la révision de son PLU ;
- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 4 254,40 € restant à verser à la Commune de Berstheim dans le cadre de la subvention attribuée au titre de la révision de son PLU ;
- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 342 439,26 €, dont 29 802,86 € pour les créances éteintes ;
- conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :
 - *au titre des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), un montant de 1 871 €,
 - *au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 7 564 € ;
- décide d'accorder des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 52 862,48 € ;
- décide d'autoriser le payeur départemental à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

concernant le bien AUT3090 du collège Rouget de l'Isle à Schiltigheim :

Crédit du compte 231312 : 1 127 068,50 €
 Débit du compte 1068 : 1 127 068,50 €
 Crédit du compte 1068 : 1 127 068,50 €
 Débit du compte 2317312 : 1 127 068,50 €

concernant des parcelles situées à Odratzheim :

AUT00000000000000006666 :
 Débit du compte 1068 : 1 627,10 €
 Crédit du compte 2111 : 1 627,10 €

AUT00000000000000004328 :

Débit du compte 1068 : 498,23 €
 Crédit du compte 2111 : 498,23 €

AUT00000000000000004204 :
Débit du compte 1068 : 338,09 €
Crédit du compte 2111 : 338,09 €

- en complément de la délibération CD/2017/105 de la plénière du 11 décembre 2017, qui attribue au syndicat mixte du musée Laliq une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2018, il est précisé qu'un versement de 21 082,40 € est prévu. Ce versement reste dans l'enveloppe des 520 000 € de contribution maximum votés pour 2018.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à la majorité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180625-lmc1119169-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 28/06/18